



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

SUJET DE LA NOTE :

Synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté fixant la liste des cours d'eau où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit dans le département de la Haute-Loire

Le Puy-en-Velay, le **29 JUIN 2020**

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral « fixant la liste des cours d'eau où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit » a été réalisée par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 3 juin 2020 au 23 juin 2020 inclus.

A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Le directeur départemental des territoires

Francis GORIEU